



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 28 JUILLET 2021**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14**

**Nombre de votants : 18**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de Lussac-Les-Châteaux se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc MADEJ, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : le mardi vingt juillet deux mille vingt et un.

**Étaient présents :**

Mesdames TRICHARD Annie, LAGRANGE Annie, BOULBES Sylvie, FAUGERE Maria, SAUVAGE Cynthia, DARDILLAC Margareth, Messieurs MADEJ Jean-Luc, MORAND Daniel, BUJAULT Jean, CHEVRIER Patrick, GUILLON Michel, FILLAUD Patrice, DUVERGER Bernard Jacques, PEUMERY Jérôme.

**Absents excusés :**

Nathalie TOUCHARD donne pouvoir à Jean BUJAULT  
Marylène THIMONIER donne pouvoir à Daniel MORAND  
Nathalie RIBARDIERE donne pouvoir à Margareth DARDILLAC  
Ludovic AUZENET donne pouvoir à Jean-Luc MADEJ  
Pierre BRUGIER

**Absents : -**

Cynthia SAUVAGE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 40

**ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé au Conseil Municipal l'ajout d'un point :**

**- Vote du tarif pour le stage de sculpture en papier mâché.**

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2021 :**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 14 juin 2021.

**Mise aux voix : à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
 -d'approuver le procès-verbal du 14 juin 2021.

## 2. Approbation des nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie, du camping, du musée et de la médiathèque :

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 21 Juillet 2021,

### Tarifs Cantine Scolaire 2021-2022

	Tarif Actuel Rentrée 2020	Proposition Rentrée 2021
Ecole Maternelle	2.77 €	<b>2.82 €</b>
Ecole Elémentaire	3.00 €	<b>3.06 €</b>
Adultes	5.00 €	<b>5.10 €</b>
Employés municipaux	3.37 €	<b>3.44 €</b>

### Tarifs Garderies Scolaires 2021-2022

	Tarif Actuel (rentrée 2020)		Proposition (rentrée 2021)	
	Matin	Soir	Matin	Soir
Ecole Maternelle	0.75 €	0.95 €	0.75 €	0.95 €
Ecole Elémentaire	0.75 €	0.95 €	0.75 €	0.95 €
Garderie découverte de 15h55 à 16h40 école maternelle 15h45 à 16h45 école élémentaire	0.40 €		0.40€	
Pénalité de retard En cas de dépassement d'horaire à la garderie du soir			2 €	

### Tarifs camping municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Tarifs Ouverture Estivale du 15 Mai au 30 Septembre

<b>Tarifs employés et ouvriers par jour</b>		
	Actuel	Proposition
Emplacement pour une personne	6.10 €	6.10 €
Personne supplémentaire		
Adulte/enfant : +12 ans	1.60 €	1.60 €
Enfant jusqu'à 12 ans	1€	1 €
<b>Tarifs touristes par jour</b>		
	Actuel	Proposition
Forfait caravane 2 personnes	12.90 €	12.90 €
Forfait toile de tente 2 personnes	11.20 €	11.20 €
Forfait camping-car 2 personnes	12.90 €	12.90 €
A partir de la 3 <sup>ème</sup> personne		
Adulte supplémentaire	1.80 €	1.80 €
Enfant supplémentaire jusqu'à 12 ans	1.10 €	1.10 €
Douche personne extérieure au camping	2 €	2 €

**Tarifs Ouverture exceptionnelle Arrêts de tranche Civaux (hors période estivale)**

<b>Tarifs employés et ouvriers par jour</b>		
	Actuel	Proposition
Emplacement pour une personne	8.50 €	8.50 €
<u>Personne supplémentaire</u>		
Adulte/enfant : +12 ans	2 €	2 €
Enfant jusqu'à 12 ans	1 €	1 €
<b>Tarifs touristes par jour</b>		
	Actuel	Proposition
Forfait caravane 2 personnes	16 €	16 €
Forfait toile de tente 2 personnes	14 €	14 €
Forfait camping-car 2 personnes	16 €	16 €
<u>A partir de la 3<sup>ème</sup> personne</u>		
Adulte supplémentaire	2 €	2 €
Enfant supplémentaire jusqu'à 12 ans	1.50 €	1.50 €
Douche personne extérieure au camping	2 €	2 €

**Tarif garage mort : cas particuliers pour les employés des arrêts de tranche de Civaux : 2 €/ jour maximum 1 mois**

**Fixation des tarifs du musée et de la médiathèque**

**ENTREE AU MUSEE**

Principes généraux

<b>Exposition permanente</b>	<b>Visite libre</b>	<b>Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée</b>
	Payante	Payante
<b>Exposition temporaire</b>	<b>Visite libre</b>	<b>Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée</b>
	Gratuite	Payante

Grille tarifaire

<b>Visite libre</b>		
Type de tarif	Prix	Public
Plein Tarif	3,00 €	Adulte
Tarif réduit	1,50 €	Etudiant Demandeur d'emploi Groupe à partir de 8 personnes Groupe public handicapé à partir de 5 personnes Adhérent MJC21
Gratuité	Gratuit	Jeune moins de 18 ans Accompagnateur de groupe <b>Personnel de la commune de Lussac-les-Châteaux</b> <b>Journaliste dans le cadre de leur mission</b> Enseignant (Porteur du Pass enseignant) <b>Guide-conférencier</b> <b>Adhérent à la Maison des artistes</b> <b>Adhérent à l' ICOM (Conseil International des Musées)</b> <b>Personne munie d'un titre de gratuité (lot, partenaire, ambassadeur Tourisme.....)</b> Pour tous lors des journées événementielles (Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la science...)

<b>Visite guidée, atelier ou animation</b>		
Type de tarif	Prix	Public
Plein Tarif	5,00 €	Adulte
Tarif réduit	2,50 €	<b>Enfant à partir de 4 ans</b> Etudiant Demandeur d'emploi Groupe à partir de 8 personnes <b>Public handicapé (visite musée uniquement)</b> Adhérents MJC21 <b>Guide-conférencier</b> <b>Adhérent à la Maison des artistes</b> <b>Adhérent à l' ICOM (Conseil International des Musées)</b>
Gratuité		Etablissements scolaires de Lussac-les-Châteaux Centres de Loisirs du Montmorillonnais Accompagnateur de groupe <b>Personnel de la commune de Lussac-les-Châteaux</b> <b>Journaliste dans le cadre de leur mission</b> Enseignant (Porteur du Pass enseignant) <b>Personne munie d'un titre de gratuité (lot, partenaire, ambassadeur Tourisme...)</b> Pour tous lors des journées événementielles (Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la science...)

- La demande d'intervention d'un animateur extérieur, spécialisé dans les techniques préhistoriques (art du feu, taille du silex, chasse...), sera payante en sus du droit d'entrée comme indiqué ci-dessous :

Tarif d'intervention d'un animateur préhistoire (tarif qui s'ajoute au droit d'entrée au musée)	2021	2022
Animateur préhistoire pour une journée	200 €	200 €
Animateur préhistoire pour une demi-journée	100 €	100 €

## **ABONNEMENT MEDIATHEQUE**

		2021	2022
Public de Lussac	Plein tarif	8 €	8 €
Public extérieur à Lussac	Plein tarif	12 €	12 €
Demandeurs d'emploi	Tarif réduit	4 €	4 €
Etudiants, adhérents MJC21	Tarif réduit	4 €	4 €
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit		

### **TARIFS RELATIFS A LA MEDIATHEQUE**

**2021**

**Proposition 2022**

Prêt de documents à une personne non abonnée : utilisateur en séjour

Dépôt de garantie fixé à 100 €

Perte de carte, détérioration boîtiers CD/DVD

Carte d'abonnement perdue :

1,50 €

1.50 €

Boîtier CD/DVD simple perdu ou détérioré :

1 €

1 €

Boîtier CD/DVD double perdu ou détérioré :

2 €

2 €

Reproduction de documents du fonds de la Médiathèque ou Internet

Photocopie A4 :

0,10 €

0.10 €

Impression noir et blanc :

0,10 €

0.10 €

Impression couleur :

0,50 €

0.50 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de valider les tarifs proposés pour l'année 2021-2022 pour la cantine, la garderie scolaire, le camping, le musée et la médiathèque.

### **3. Approbation des tarifs suite au désherbage médiathèque**

Pour faire suite au désherbage des livres de la médiathèque, il est prévu d'organiser tous les ans une vente concernant uniquement les livres, CD/DVD et revues achetés à partir de 2011 et qui ont été mandatés en fonctionnement.

Tarifs proposés :

- CD/DVD 2 €
- Livre 1 €
- Lot de 5 revues 1 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de valider les tarifs proposés pour le désherbage de la médiathèque.

### **4. Créances admises en non valeurs :**

Malgré les poursuites engagées à l'encontre de certains débiteurs pour obtenir le paiement de leurs factures, certaines recettes émises par la Commune de Lussac-les-Châteaux n'ont pu être recouvrées par les services de la Trésorerie.

Les titres dont le recouvrement n'apparaît plus possible ont été recensés sur les listes jointes à la présente délibération. Elles comportent les noms des redevables concernés, les montants des sommes restant dues, et les motifs de non-recouvrabilité (insolvabilité, décès, montant inférieur au seuil de poursuite).

Le montant total des créances admises en non valeurs est de 240.37 €.

D'après la liste ci-jointe un annexe, un certain nombre de factures concernent de l'assainissement, soit 182.33 € et 58.04 € pour les créances de cantine et du camping.

Le budget Assainissement ayant été transféré au Syndicat Eaux-de-Vienne – SIVEER au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, il est demandé au syndicat de rembourser la Commune d'un montant de 182.33 €.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'admettre en non valeurs les créances recensées pour un montant 240.37 €.

-de demander le remboursement à Eaux de Vienne-Siveer des créances pour un montant de 182.33 €.

## 5. Demande de subvention au Département pour le plan arbres

Pour la création du verger à finalité non commerciale, situé le long du Chemin des Ors, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre de la subvention « Plan arbres ». L'aide du département pourrait être de 15 € HT par plant.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du « Plan arbres ».

## 6. Travaux des piles de l'ancien Pont : budget prévisionnel

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget primitif 2021, les travaux de restauration des Piles de l'ancien Pont inscrit au monument historique.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>Coût de l'opération</b>	<b>Montant HT ( € )</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant ( € )</b>	<b>%</b>
Travaux	48 430,00	<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
		DRAC	14 530,00	30,00
		Région	14 530,00	30,00
		Soregies Patrimoine	3 500,00	7,23
		CCVG	2 000,00	4,13
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	13 870,00	28,64
<b>Coût total HT</b>	48 430,00	<b>Coût total HT</b>	48 430,00	100
<b>TVA</b>	9 686,00	<b>TVA</b>	9 686,00	
<b>Coût total TTC</b>	58 116,00	<b>Coût total TTC</b>	58 116,00	

Le projet pourrait être réalisé au premier semestre 2022 par l'entreprise Art de Bâtir de Coulombiers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle Aquitaine, de Soregies Patrimoine et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager les travaux de restauration des Piles de l'ancien Pont,
- d'autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Région Nouvelle Aquitaine, de Soregies Patrimoine et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

### **7. Passage à la nomenclature M57 et expérimentation du CFU au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Monsieur Le maire expose que la commune de Lussac-Les-Châteaux a été retenue pour expérimenter la nouvelle nomenclature comptable M 57 abrégée et le Compte Financier Unique à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local, instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette nomenclature présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.

L'agence des territoires de la Vienne (AT86), la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et la société COSOLUCE (prestataire du logiciel comptabilité) sont partenaires dans la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Par ailleurs, l'Etat expérimente actuellement le Compte Financier Unique (CFU).

A ce jour, toute collectivité territoriale doit produire, pour chaque exercice budgétaire, deux états financiers distincts : le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion élaboré par le comptable public, qui présente l'ensemble de la comptabilité patrimoniale. Pour autant, aucun de ces documents ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité.

Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion en un document simplifié qui améliore la présentation des comptes locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes (Pole Culturel, Crédit bail place saint sornin et 2 Place saint sornin) et d'expérimenter le Compte Financier Unique.

La Commission Finances réunie le 21 juillet 2021 a émis un avis favorable.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'expérimentation du CFU, pour tous les budgets,
- d'autoriser Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **8. Vote du tarif pour le stage de sculpture en papier mâché :**

La Sabline organise un stage de sculpture en papier mâché sur le thème « le bestiaire », qui sera dirigé par Mélanie BOURLON et pourra accueillir un groupe de 10 à 18 participants maximum.

Cette action de médiation fait suite à l'exposition « le bestiaire de papier » a laquelle participe l'artiste et qui aura lieu à la Salle Albert Quémin le 9 Octobre 2021, sous réserve de la crise sanitaire, en cas de rebond de l'épidémie le stage pourrait être reporté.

Le tarif proposé au public est de 115 € par personne.

La recette sera versée au budget annexe du pôle culturel (article 7062).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le tarif proposé.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

- d'approuver le tarif de 115 € par personne pour le stage de sculpture en papier mâché le 9 octobre 2021. La recette sera versée au budget annexe du pôle culturel (article 7062).

- Le prochain Conseil municipal est prévu le **lundi 27 septembre** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



Le Maire,

Jean-Luc MADEJ